

Conseil d'administration CSR Chaleur

Réunion régulière

Procès-verbal

le mercredi 23 octobre 2019

18 h 30

Salle de conseil de Bathurst

150, rue St-George

Bathurst

Présence et constatation du quorum	Paolo Fongemie, Bathurst Jean Guy Grant, Beresford Charles Doucet, Nigadoo Luc Desjardins, Petit-Rocher Normand Doiron, Pointe-Verte Joseph Noel, Belledune Carole Caron, DSL Normand Plourde, DSL Donald Gauvin, DSL Charles Comeau, DSL
Fonctionnaires	Jocelyne Hachey, Directrice générale Marc Bouffard, Directeur de la planification Dayna Carroll, Directrice de la Gestion des déchets solides Janine Daigle, Directrice de l'Office du tourisme Denis Bujold, Gestionnaire des services locaux, Environnement et Gouvernements locaux Carolle Roy, Adjointe à la direction

1. Ouverture de la réunion et mot de bienvenue

Réunion appelée à l'ordre par le président d'assemblée, Monsieur Joseph Noel, à 18 h 30.

Le président informe les membres que le site d'enfouissement de Red Pine a célébré sa 30^e année d'opération aujourd'hui.

2. Présence et constatation du quorum

Le président d'assemblée déclare que le quorum est atteint.

3. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Charles Doucet

Appuyé par : Normand Doiron

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE

4. Déclarations de conflits d'intérêts

Aucun

5. Procès-verbaux

5.1 Adoption du compte rendu de la séance de travail du 11 septembre 2019

Proposé par : Normand Plourde

Appuyé par : Carole Caron

QUE le compte rendu de la séance de travail du 11 septembre 2019 soit adopté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE

5.1.1 Affaires découlant du compte rendu

Les modifications suivantes ont été apportées au budget proposé avant de l'envoyer aux municipalités et à la province pour révision:

) Un montant de 10 000 \$ a été prévu pour des dons.

) Un montant de 15 000 \$ a été ajouté sous mesure d'urgence pour aider à payer pour la construction d'une remise afin de permettre l'entreposage des lits et des couvertures de la Croix-Rouge à l'intérieur du Centre régional K.C. Irving.

5.2 Adoption du procès-verbal du 18 septembre 2019

Proposé par : Normand Doiron

Appuyé par : Charles Doucet

QUE le procès-verbal du 18 septembre 2019 soit adopté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE

5.2.1 Affaires découlant du procès-verbal

La directrice générale informe les membres que le président du Groupe de Bassins versants Chaleur (GBVC) a envoyé une lettre à chacune des

municipalités leur demandant de nommer des personnes de chacune de leurs communautés afin de siéger au nouveau conseil d'administration du GBVC. Entre temps, la directrice générale est en communication avec l'avocat Florian Arseneault qui va rédiger l'entente de service entre la CSRC et le GBVC. La CSRC sera chargée de la gestion du personnel et tout ce qui touche le volet administratif, soit la comptabilité, la tenue de livres et la paye. L'entente sera révisée par le comité de travail puis apportée au conseil de la CSRC pour adoption.

6. Correspondance

La directrice générale révisé la correspondance; CSR3-87-6.

) La CSRC a reçu une lettre de Madame Kim Chamberlain, directrice des services aux entreprises immigrantes de la Ruche. En tant que directrice de la Ruche, elle a été invitée à participer à Destination Canada qui se déroulera à Paris et à Bruxelles du 14 au 19 novembre 2019. Elle sollicite un soutien financier de la part de la CSRC pour une somme de 1 000 \$ afin de couvrir une portion des frais afin de pouvoir participer à ce forum.

Proposé par : Jean Guy Grant

Appuyé par : Charles Doucet

QUE la CSRC appui l'initiative de la Ruche et accepte d'émettre un don d'une somme de 1 000 \$ afin d'aider à couvrir une portion des dépenses pour que la directrice de la Ruche participe à l'évènement Destination Canada.

QUESTION : Lors de la question, Monsieur Donald Gauvin souligne que la Ruche est un organisme bilingue et que la lettre aurait dû être envoyée dans les deux langues et non seulement en anglais.

For (9): Paolo Fongemie, Jean Guy Grant, Charles Doucet, Luc Desjardins, Normand Doiron, Joe Noel, Carole Caron, Normand Plourde, and Charles Comeau

Against (1): Donald Gauvin

MOTION ADOPTÉE (9 to 1)

7. Budget 2020 - Rétroaction des communautés membres

7.1 Structure pour le développement économique

Rétroaction des municipalités et du comité consultatif régional des DSL à la suite des consultations concernant l'implantation d'une structure régionale de développement économique

Dans le cadre de la réunion du 19 juin 2019, le rapport de recommandation du comité d'étude pour la mise en place d'une structure régionale de développement économique a été présenté au conseil. L'objectif, à la fin de cette réunion, était de procéder à l'embauche d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice pour janvier

2020. Les membres devaient retourner à leurs municipalités respectives et au comité consultatif régional des DSL afin de procéder aux consultations avant l'adoption du budget en novembre. Un montant de 40 000 \$ a été prévu au budget 2020 qui représente la portion de la CSRC, soit 25 % des coûts pour la structure régionale.

M. Fongemie explique que la ville de Bathurst a déjà quelques projets en cours liés au développement économique et ne voudrait pas qu'une nouvelle structure ralentisse ces projets. La ville estime que si une nouvelle structure devait être créée, elle devrait être axée sur un certain besoin, à savoir l'immigration. Par exemple, le logement abordable et le transport en commun pour les nouveaux arrivants devraient être abordés collectivement. Avec la stratégie de la province d'augmenter de 1% par an le nombre d'immigrants, cela pourrait faire la différence entre 500 ou 50 nouveaux arrivants dans la région Chaleur. En étant organisés régionalement, des fonds fédéraux pourraient être disponibles. Ce serait un coup de pouce important pour l'économie de la région étant donné le manque de personnel qualifié.

M. Grant explique que lors des discussions sur le sujet, la ville de Beresford n'était pas confortable avec la structure proposée, mais si la structure se concentrait sur l'immigration, il pourrait sûrement y avoir de l'intérêt.

Lors de leur discussion, les DSL trouvaient que la structure proposée était bonne. Ils aimaient la formule du "One Stop Shop" afin d'avoir tout dans un même endroit. Ils voyaient la nécessité d'avoir un dossier développement économique afin d'attirer des nouvelles entreprises dans la région, donc étaient tous d'accord de placer des fonds au budget.

Monsieur Desjardins trouve particulièrement intéressante l'approche de la ville de Bathurst. Donné une orientation spécifique à l'employé dès le départ sous une nouvelle structure est une façon de bien investir et de s'assurer d'apporter des résultats. L'AFMNB et l'Association multiculturelle du N.-B. ont fait une demande conjointe pour des fonds en immigration auprès du gouvernement fédéral. La demande fut refusée. Recevoir du financement fédéral pour l'immigration semble plus difficile qu'anticipé.

Il y a un consensus de maintenir le montant proposé au budget 2020 sous le volet Développement économique.

7.2 Planification régionale des loisirs

Le comité consultatif des districts de services locaux demande que la question de la planification régionale des loisirs soit ramenée à la table

Lors de la séance de travail du 12 septembre 2018, pour la préparation du budget 2019, il avait été convenu qu'en raison de la priorité des divers dossiers en cours que celui sur la planification régionale des sports et loisirs serait reporté. Lors de la réunion du comité consultatif des DSL du 9 octobre 2019, les membres ont demandé que le dossier soit rapporté à la table de la CSRC et qu'un montant soit ajouté au budget 2020.

Les membres du conseil sont d'avis que si des argents sont investis dans la planification régionale des loisirs, un mandat précis doit être donné à l'employé afin de pouvoir accomplir un projet spécifique pour s'assurer d'avoir un début et une fin au projet. Le conseil devra préparer une planification stratégique afin de déterminer la priorité des projets d'infrastructures régionales, par exemple la piscine à Bathurst et le Sportplex à Nigadoo. L'employé serait embauché à contrat temps et aussi longtemps que les subventions soient disponibles.

Il y a un consensus qu'un montant de 30 000 \$ sera maintenu pour l'étude sur les forces policières régionales et que 20 000 \$ sera ajouté pour la planification régionale des loisirs, soit 25 % du salaire et les frais de réunions du comité.

8. Tourisme - Taxe d'hébergement

La directrice générale fait un suivi auprès des maires à savoir si leurs conseils municipaux respectifs ont adopté un arrêté municipal pour mettre en place une taxe d'hébergement. Il est mentionné que ce dossier appartient aux municipalités donc la CSRC n'aura plus à faire de suivi à ce sujet.

9. Recycle NB - Programme sur le recyclage des déchets d'emballage et de papier

Le président, la directrice générale et la directrice du service de Gestion des déchets solides ont assisté à un atelier organisé par Recycle NB sur la question en ce qui a trait à la conception et la mise en œuvre d'un programme provincial de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les plastiques emballages et imprimés (PPP) à Fredericton les 16 et 17 novembre. L'objectif de la responsabilité élargie pour les PPP est de créer un avantage économique pour produire des emballages plus faciles à recycler en obligeant les grandes entreprises à payer les coûts associés au recyclage des emballages en papier et en plastique. Par conséquent, le programme PPP transfère les coûts du recyclage des contribuables aux consommateurs.

En mai dernier, les directeurs généraux des CSR de la province ont convenu que les directeurs de service de gestion des déchets solides forment un comité de travail provincial dans le but d'établir une vision commune relativement aux objectifs clés à considérer lors de la conception et de la mise en œuvre d'un programme de PPP au Nouveau-Brunswick. Le comité de travail s'est entendu sur les éléments principaux suivants relativement à la mise en place d'un programme PPP:

1. Recouvrement des coûts (coût d'exploitation réel)
2. Maintien des emplois / infrastructures actuels
3. Entente sur les objectifs de la province, de la CSR et des municipalités avant la participation de l'industrie
4. Programme standardisé administré par les CRS dans toute la province
5. Programme accessible à tous les résidents et à toutes les entreprises
6. Coûts croissants pour les matières non recyclables / Réduction des coûts pour les matières recyclables

7. Réduction de l’empreinte écologique de la province et augmentation du taux de détournement
8. Établissement de cibles
9. Établissement de spécifications claires en matière de rapport
10. Mise en place d'un programme basé sur les meilleures pratiques des autres provinces
11. Exemptions pour les petites entreprises ou producteurs de petits volumes
12. Appui en matière d’éducation
13. Mise en place d’un fonds en R et D en fonction d’initiatives stratégiques

À la suite d'un atelier, les directeurs des CSR et les élus locaux se sont réunis pour discuter de l'importance de ces principes directeurs. Tous ont convenu que cette information serait transmise aux douze CRS afin d'assurer une approche unifiée et concertée avec la province sous forme de résolution.

Le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux a signalé son intention de former un groupe de travail composé de représentants des CRS, du personnel de l'UMNB, du ministère de l'Environnement, de Recycle NB et de l'Industrie, afin d'élaborer un programme de PPP au Nouveau-Brunswick. En fonction des informations connues à ce jour en ce qui a trait au processus de mise en œuvre, ce groupe de travail pourrait s'avérer la meilleure avenue pour influencer la conception d'un futur programme de PPP dans la province, dont l'annonce officielle fut prononcée par le ministre d'EGL le vendredi 18 octobre. Afin de bien communiquer les intérêts des municipalités auprès du groupe de travail provincial pour les PPP, une approche harmonisée est de mise.

Proposé par : Paolo Fongemie

Appuyé par : Jean Guy Grant

QUE la direction générale rédige une lettre au ministre de l’Environnement et Gouvernements locaux, demandant que les principes directeurs énoncés dans le rapport CSR3-87-9 soient à la base de la création d’un programme de PPP.

MOTION ADOPTÉE

10. CCRAC - Plan d'adaptation aux changements climatiques phase 3

Compte rendu du directeur de la planification

Le directeur de la planification donne un compte rendu de la phase 3 du plan d'adaptation aux changements climatiques.

ATTENDU QUE la CSR Chaleur s’est engagée dans un processus de planification et d’adaptation aux changements climatiques à l’échelle régionale;

ATTENDU QUE la CSR Chaleur a reçu un montant de 38,000 \$ du Fonds en fiducie pour l'environnement pour la réalisation de la Phase 3 de son plan d'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE le mandat de la Phase 3 portera en grande partie sur la préparation d'un cadre de planification et réglementaire tel que proposé dans la Partie 5.2.2.3 du rapport WSP préparé dans le cadre de la phase 2 comme suit :

- J Mettre en place des politiques d'aménagement et des normes de zonage par rapport aux zones à risque élevées pour obliger les propriétaires et les promoteurs de prendre des actions par rapport aux aléas climatiques.
 - o Adopter des politiques et des dispositions de zonage pour limiter le développement résidentiel dans les zones exposées aux aléas côtiers et fluviaux;
 - Mettre en place un nouveau zonage basé sur les rehaussements du niveau marin anticipé,
 - Proposer une réglementation plus sévère pour le développement de la zone côtière et fluviale,
 - Proposer une réglementation plus sévère concernant l'immunisation des bâtiments situés en zones de submersion côtière et fluviale,
 - o Moderniser le processus d'obtention de permis, la planification et les normes de construction pour incorporer les changements climatiques dans l'usage du sol et la réglementation.
 - o Développer des méthodes pratiques visant à approuver les aménagements dans les zones à risque à l'aide d'outils basés sur le système géodésique de référence altimétrique de 1928 (CGVD28).
- J Planifier les nouveaux développements en fonction des changements climatiques anticipés :
 - o Dans les zones exposées à l'érosion et la submersion côtière et fluviale,
 - o Dans les zones forestières exposées aux feux de forêt.
- J Favoriser la protection et la réhabilitation des écosystèmes vulnérables :
 - o Qui sont significatifs d'un point de vue social, économique ou environnemental, et
 - o Qui peuvent être mis à profit dans la gestion des actifs à titre d'infrastructure verte.

Proposé par : Donald Gauvin

Appuyé par : Carole Caron

QUE le Comité consultatif régional sur l'adaptation aux changements climatiques (CCRACC) aille de l'avant avec la préparation des demandes de propositions et les fasse parvenir par invitation aux consultants présélectionnés.

QUE le bureau de directions de la CSR Chaleur soit autorisé de confirmer le choix du consultant suggéré par le CCRACC.

MOTION ADOPTÉE

11. Service comptable

Service de vérification pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019

La directrice générale informe les membres qu'habituellement une demande de soumission est entamée aux trois ans afin de nommer un vérificateur externe, toutefois en raison de manque de personnel le processus n'a pas encore été entamé. La firme comptable Allen, Paquet & Arseneau LLP avait été nommé afin de compléter la vérification des exercices financiers pour les années financières 2016, 2017 et 2018. Ils ont offert de maintenir le coût de 13 000 \$ pour l'exercice de vérification de 2019.

Proposé par : Jean Guy Grant

Appuyé par : Paolo Fongemie

QUE le conseil d'administration de la Commission de services régionaux Chaleur nomme la firme Allen, Paquet & Arseneau LLP pour le mandat de vérification pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 aux coûts de 13 000 \$, taxes en sus.

MOTION ADOPTÉE

12. Ressources humaines

12.1 Poste de direction du service de Gestion des déchets solides

La directrice générale informe les membres que Madame Dayna Carroll a été retenue afin de pourvoir le poste de directrice du service de Gestion des déchets solides effectif le 16 septembre 2019. Madame Carroll a agi en tant que directrice par intérim du service depuis octobre 2018.

12.2 Poste de gestionnaire des opérations

La directrice du service de Gestion des déchets solides informe les membres que la candidature de Monsieur Aziz Essalhi a été retenue afin de pourvoir le poste de gestionnaires des opérations. Il entrera en fonction le 28 octobre 2019.

13. Affaires reportées

Aucune

14. Affaires nouvelles

Le président informe les membres qu'il n'y aura pas de réunion en décembre.

15. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 20 h.

Joseph Noel, président

Jocelyne Hachey, directrice générale